

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS LINDE FRANCE du 27 novembre 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSE ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Muret	Cécile LENGLET Danielle ALLIERES		Présente Présente
SDIS 31	Jeanne WESEMANN		Présente
DREAL	Stéphanie ROBIC Rémy CORTES		Présente Présent
DIRECCTE UD31	Dominique DUCLOS		Présent
SIRACED PC	Monsieur DE LAENDER		Présent
Collège collectivités			
Mairie de Toulouse	Nathalie RIBOUREL		Présente
Mairie de Portet-sur-Garonne	Bernard BOURJADE Jean-Côme FOREY		Présent Présent
Mairie de Villeneuve Tolosane	Didier TEIXEIRA		Présent
Conseil départemental 31	Frédéric FOURNIER		Présent
Collège riverains			
Société Vectura	Sébastien CHALON		Présent
Collège exploitants			
LINDE FRANCE	Renaud VIALLES Caroline PAROLIN		Présent Présente
Collège salariés			
LINDE FRANCE	Sébastien PECHALRIEU Nathalie LEAL		Présent Présente

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 6 juillet 2016
- 2) Bilan annuel de l'activité de la société LINDE FRANCE
- 3) Présentation DREAL (activités, point post-PPRT)
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de Mme le Sous-Préfet.

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 6 juillet 2016**

Le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan annuel de l'activité de la société LINDE

2.1. Résultats et performances 2016

Mme PAROLIN (LINDE France) détaille en premier lieu les mesures de formation du personnel qui ont été prises.

Mme PAROLIN expose ensuite les exercices réalisés. Trois exercices POI ont été déclenchés en interne, ainsi qu'un exercice triennal PPI. Un PTI a par ailleurs été mis en place et le drone du SDIS 31 utilisé.

Mme PAROLIN indique qu'aucune situation d'urgence n'a été recensée en 2016. Deux accidents de salariés sont survenus. Neuf incidents ont été recensés au total.

Mme PAROLIN fait part à la CSS des audits qui ont été réalisés en 2016, en interne et en externe.

2.2. Bilan des actions 2016

Mme PAROLIN détaille l'action-phare réalisée en termes de sûreté qui concerne le remplacement du système de vidéosurveillance.

Mme PAROLIN évoque l'arrêté de mise en demeure du 9 février 2016 sur la constitution des dossiers MMRi et l'accord tacite pour arrêter le pipe ex-FREESCALE. En outre, elle confirme le statut SEVESO seuil haut du site, selon la nouvelle directive SEVESO 3.

Mme PAROLIN présente les actions de sensibilisation des entreprises extérieures et souligne la forte implication du SIRACED-PC.

2.3. Projets réalisés en 2016

Mme PAROLIN indique tout d'abord que le démarrage de l'unité ELIOTT a été retardé du fait de la priorité donnée au projet SUNRISE. Ce dernier consiste en l'arrêt progressif des activités délocalisées et au déplacement des activités maintenues sur site vers les deux ateliers restants. Mme PAROLIN précise que le déploiement du projet SUNRISE a été également retardé du fait d'une réorganisation décidée par le Groupe LINDE. Les deux activités ont cependant démarré.

2.4. Objectifs et aménagements pour 2017

Mme PAROLIN expose les actions menées afin de lever les mises en demeure sur les dossiers MMRi/MMR et sur l'ASU de Portet-sur-Garonne. Elle revient également sur le déploiement de l'outil SAP PM sur les parties ASU et Centre de conditionnement, ainsi que sur l'audit de conformité réalisé. Pour finir, elle indique que des plaquettes de sensibilisation ont été mises à disposition des Mairies, que la nouvelle unité ELIOTT a été mise en service et que l'étude séisme a été reportée à fin 2019.

M. VIALLES (LINDE France) présente les évolutions du site en 2018. Dans le cadre de son projet de restructuration mondiale LIFT, le Groupe LINDE a décidé de la fermeture de certains sites et de la reprise d'activités sur des sites majeurs, tel que celui de Portet-sur-Garonne. Une enveloppe de plus de 10 millions d'euros est allouée à ce projet (projet EIFFEL). Celui-ci va entraîner la destruction de bâtiments vétustes sur le site, compensée par la construction de nouveaux, ainsi qu'une augmentation des quantités stockées. Des dalles cryogéniques vont par ailleurs être déplacées et le remplissage de bouteilles sera porté à 300 bars. Ce projet est mené en collaboration

avec la DREAL afin d'en garantir la compatibilité avec les récentes évolutions réglementaires et le PPRT.

M. DE LAENDER (SIRACED PC) revient sur les actions de sensibilisation et l'exercice PPI menés auprès des riverains, principalement les entreprises. Il précise qu'un kit de sensibilisation pour les entreprises est disponible dans les Mairies ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

M. CHALON (Société Vectura) a trouvé cette séance d'information très positive.

M. BOURJADE (Mairie de Portet-sur-Garonne) s'interroge sur la fuite d'Argon qui a eu lieu et demande comment elle a été détectée.

Mme PAROLIN précise que c'est un gaz neutre qui forme un nuage très visible et donc facilement identifiable.

M. BOURJADE demande par ailleurs comment est envisagée la mise en œuvre de l'étude sismique.

Mme PAROLIN explique que l'idée initiale est de vérifier la tenue des structures existantes face au risque sismique. L'étude va toutefois être mise en adéquation avec le risque sur Portet-sur-Garonne et il est probable que LINDE soit dédouané de cette étude.

Mme ROBIC précise que la priorité est donnée en premier lieu aux zones à risque sismique plus important.

M. BOURJADE s'enquiert des impacts du projet EIFFEL sur le PPRT.

M. CORTES (DREAL) souligne qu'aucun projet ne doit modifier le PPRT.

M. VIALLES explique que cela engendrera seulement un effet volume non impactant sur le PPRT.

M. DUCLOS (DIRECCTE) demande si la destruction de bâtiments nécessitera des interventions spécifiques, tel que le retrait d'amiante par exemple. Il s'interroge également sur la planification des travaux.

M. VIALLES indique qu'un cabinet d'ingénierie a été retenu afin de réaliser un diagnostic et que les travaux sont programmés pour le 1^{er} semestre 2018.

3) Présentation DREAL (activités, point post-PPRT)

Mme ROBIC (DREAL) expose le bilan de l'inspection du 18 novembre 2016. La maîtrise du risque en cas de perte d'alimentation électrique est satisfaisante, tout comme la mise en œuvre et la gestion des MMR. Toutefois, sur ce dernier point, des améliorations documentaires et des justifications techniques sont attendues. Aucune non-conformité n'a été relevée et vingt-trois observations notifiées.

Mme ROBIC dresse ensuite le bilan de l'inspection du 20 juin 2017. Celui-ci se conclut sur seize observations mais deux non-conformités. L'une, majeure, relative au non-respect d'un critère de qualification des MMR au niveau de l'unité de distillation, a conduit à un arrêté de mise en demeure. La seconde concerne un retard dans la transmission d'une analyse de risque.

Mme ROBIC détaille les actes administratifs. L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 9 février 2016, demandant à LINDE des justifications techniques et documentaires sur les dossiers MMR, a

été respecté et soldé. Le second arrêté préfectoral de mise en demeure du 26 octobre 2017, concernant le critère d'indépendance des MMR relatives au scénario d'explosion du bouilleur de l'unité de distillation ASU, accorde un délai jusqu'au prochain arrêt technique, fin décembre 2017.

Mme ROBIC indique que l'exploitant a proposé un reclassement du site, suite à la parution de la Directive SEVESO 3, qui a été validé par la DREAL.

M. CORTES conclut par un point sur le PPRT approuvé le 4 juin 2015. Le PPRT prévoit des mesures de renforcement du bâti sur trois maisons, à réaliser avant juin 2023. Un dispositif d'accompagnement est mis à disposition des propriétaires au travers du programme ANAH.

M. FOREY (Mairie de Portet-sur-Garonne) demande des précisions sur la régularisation des documents d'urbanisme suite à l'arrêt du pipe ex-FREESCALE.

Mme ROBIC prend note de la question et prend les coordonnées de M. FOREY pour la Mairie de Portet-sur-Garonne et de Mme LIBOURAL pour la Mairie de Toulouse.

Mme le Sous-Préfet conclut en soulignant l'intérêt des exercices menés par SIRACED PC.

Mme ROBIC demande que la CSS 2018 soit avancée au printemps 2018.

4) Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 15 heures 40.

LE SOUS-PREFET DE MURET



Cécile LENGLET